CPias Bretagne
Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins



Légionelles

Caractéristiques

- **Le genre *Legionella* comprend une soixantaine d'espèces**
- 90% des cas de légionellose sont dus à *Legionella pneumophila*
- *Legionella* appartient à la flore hydrique et est retrouvée dans de nombreuses sources d'eaux douces chaudes
- Développement dans les réseaux d'eau, favorisé par :
 - Dépôts organiques, nutriments
 - Bras « morts »: stagnation des eaux
 - Réseau riche en résidus de fer, zinc, aluminium
 - Température de l'eau entre 20°C et 50°C
 - Biofilm, présence d'autres micro-organismes (notamment les amibes libres)
- Entraîne une infection pulmonaire aigüe non contagieuse
- Entre 1500 et 2000 cas déclarés par an en France

Mode de transmission

- **Par les voies respiratoires : Inhalation d'un aérosol sous forme de gouttelettes d'eau contaminée**
- Pas de contamination interhumaine
- Temps d'incubation : 2 à 10 jours après exposition

Moyens de détection

- **Signes cliniques** : fièvre, toux sèche, sensations de malaise, nausées, vomissements , diarrhées, douleurs abdominales, troubles neurologiques (confusion) jusqu'au coma
- **Radio pulmonaire**
- **Prélèvement urinaire → Antigénurie** (Recherche sérogroupe 1: Lp1)
 Si positive :
 - Culture sur prélèvement respiratoire

 Si négative : N'exclut pas une légionellose due à d'autres espèces ou concentration d'antigène < au seuil de détection
 - Réaliser un prélèvement respiratoire PCR + culture
 - Si persistance des symptômes refaire un prélèvement urinaire après 3 jours
- **Prélèvement respiratoire → PCR + culture**
- **Cas confirmé :**Toute personne présentant une pneumopathie accompagnée d'au moins un des signes biologiques suivants
 - Présence d'antigènes solubles urinaires
 - Isolement de *Legionella* dans un prélèvement clinique
- **Cas probable**
 - Signes cliniques et/ou radiologiques de pneumonie associés à une PCR +

Signalement

- **Maladie à Déclaration Obligatoire**

Avec la participation de Antoine LEBRUN – EIBODE 2021

Prise en charge du résident

- **Précautions standard** → Pas de précautions complémentaires nécessaires
- **Traitement antibiotique entre 5 à 21 jours** selon l'intensité de la maladie et la molécule choisie
- **Rechercher d'autres patients potentiellement atteints**
- **En cas de résultats d'analyses microbiologiques non conformes d'eau sanitaire :**
 - Eviter les soins de nursing à risque d'aérosol (douches, bain bouillonnant…)
 - Privilégier des toilettes au gant, des bains
 - Mettre en place des micros filtres sur les douches et sorties d'eau chaude identifiées (filtre 0.2micron)

Gestion de l'environnement

- **Bionettoyage selon les procédures de l'établissement**
- **Gestion habituelle de la vaisselle, du linge et des déchets selon les procédures de l'établissement**

Surveillance de l'eau

- **Obligation pour chaque établissement de mettre en place une démarche globale de gestion de la qualité de l'eau chaude sanitaire (ECS)** → *Cf.* Guide technique
- **Entretien régulier du réseau d'ECS** → Par les services techniques
- **Maintien de l'ECS du réseau à une température élevée** mais tenant compte du risque de brûlures → Destruction des bactéries au-delà de 60°C et arrêt de développement des bactéries à partir de 55°C
- **Eviter les stagnations et assurer une bonne circulation des eaux** → Mise en place de **Purges**
 - Faire couler l'eau froide et l'eau chaude au moins 1 fois par semaine au niveau des points d'eau qui sont peu utilisés (évier, lavabos, douche, etc.)
 - Faire couler après chaque période d'absence prolongée, pour tous les points d'eau avant de les réutiliser (notamment la douche)
- **Lutter contre l'entartrage et la corrosion, désinfecter les embouts et mousseurs de robinetterie** (brise-jets, pommeaux de douches, etc.)
- **Utiliser de l'eau stérile pour les appareils biomédicaux** (nettoyage et remplissage des appareils d'oxygénothérapie ou de lutte contre l'apnée du sommeil)
- **Prélèvements microbiologiques** selon la réglementation en vigueur
- **Analyse des résultats microbiologiques et préconisation des mesures correctives** par un hygiéniste

Analyses de l'environnement

- **Haut Conseil de la Santé Publique_ Risque lié aux Légionelles. Guide d'investigation et d'aide à la gestion_2013**
- **Arrêté du 1er février 2010**
 - Analyse microbiologique annuelle de l'eau chaude sanitaire pour recherche de *Legionella Pneumophila* → Réglementaire pour les établissements de santé et médico-sociaux
 - **Résident vulnérable au risque de légionellose**
 → Niveau cible : *Legionella pneumophila* < 10 UFC / L d'eau / *Legionella sp.* ≤ 500 UFC / L d'eau
 → Niveau action : *Legionella pneumophila* ≥ 10 UFC / L d'eau
 - **Autre résident**
 → Niveau cible : *Legionella pneumophila* < 1000 UFC / L d'eau
 → Niveau action : *Legionella pneumophila* ≥ 1000 UFC / L d'eau
 - Contrôle de la température en différents points → En continu de préférence
- **En cas de non-conformité des résultats microbiologiques, des actions correctives doivent être appliquées → Nettoyage, purges, désinfection, travaux…**